



# LA FISCALITÉ DU TRAVAIL

Le coin fiscal moyen pour les quatre types de foyers (présentés sur la page 5) a varié de manière significative entre 2000 et 2021. Entre 2000 et la crise financière de 2008-09, le coin fiscal pour les quatre types de foyers n'a cessé de diminuer. Dans les années qui ont suivi la crise, le coin fiscal a de nouveau augmenté pour les quatre types de foyers avant de diminuer à nouveau à partir de 2014, avec notamment une forte chute pour tous les types de foyers en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Le coin fiscal moyen mesure le taux d'imposition effectif sur les coûts de la main-d'œuvre comme la différence entre les coûts de la main-d'œuvre pour l'employeur et le salaire net correspondant pour le salarié. Il est égal à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations de sécurité sociale (CSS) des employés et des employeurs, plus les charges sociales, moins les prestations en espèces perçues par le salarié, exprimé en pourcentage des coûts de la main-d'œuvre (salaires bruts plus CSS de l'employeur et charges sociales).

## Le coin fiscal sur les différents types de foyers

Le coin fiscal du **travailleur célibataire moyen** est le plus élevé des types de foyers tout au long de la période observée, mais il est tombé à 34,6 % en 2021, ce qui est inférieur au niveau de 2000.

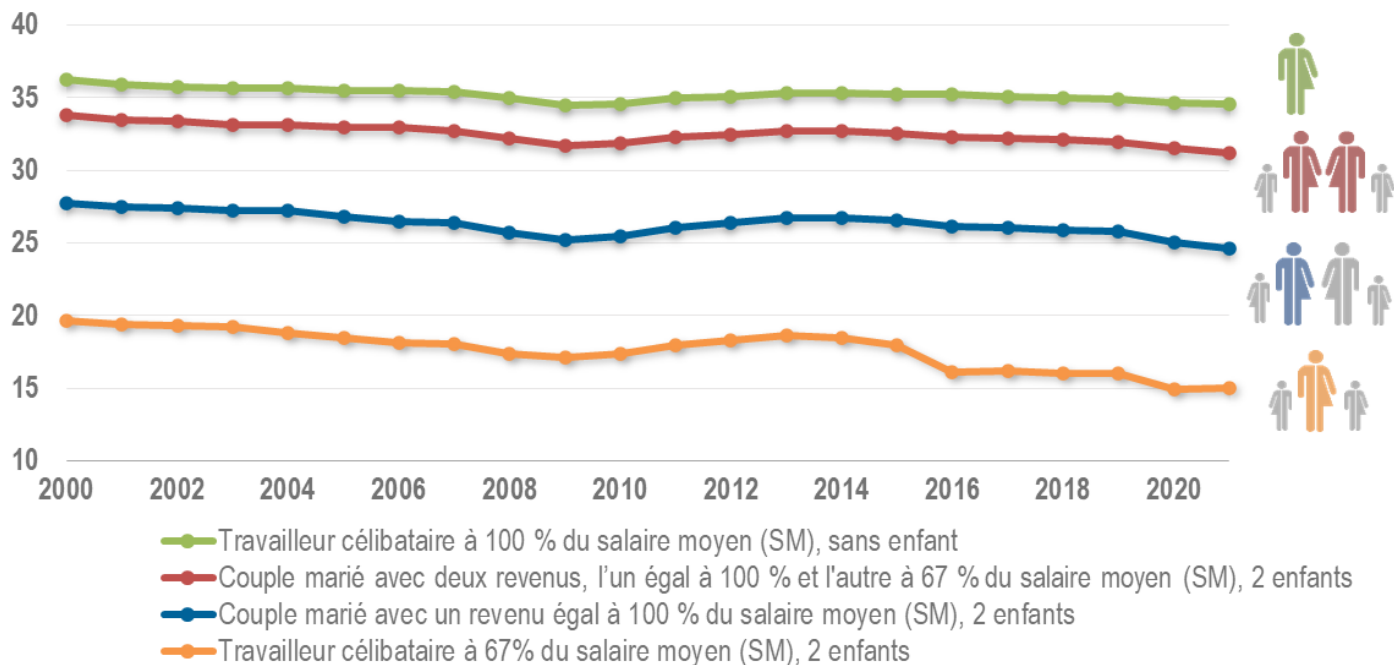
Une tendance similaire peut être observée pour le coin fiscal du **couple marié avec deux revenus** et le coin fiscal du **couple marié avec un revenu**, qui se situent maintenant à 31,2 % et 24,6 % respectivement.

Le coin fiscal moyen du **travailleur célibataire avec deux enfants gagnant 67 % du salaire moyen** est le plus faible des quatre types de ménages présentés, à 15 % du coût total de la main-d'œuvre en 2021. Une forte baisse du coin fiscal a été observée depuis qu'il a augmenté entre 2009 et 2013.

[Plus d'informations](#) sur l'impact de la COVID-19 sur le coin fiscal.

# Coin fiscal moyen dans la zone OCDE, 2000-2021

en % du coût total de main-d'œuvre



Source : OCDE (2022). Base de données fiscales de l'OCDE. <https://oe.cd/tax-database>.



# LA FISCALITÉ DU TRAVAIL

Par rapport à l'année 2000, le coin fiscal moyen de la zone OCDE en 2021 a diminué pour les huit types de foyers, en moyenne de 2.6 points de pourcentage. La plus forte baisse sur cette période a été enregistrée pour le travailleur célibataire avec deux enfants avec un salaire égal à 67 % du salaire moyen (SM) (4,6 points de pourcentage).

Le coin fiscal moyen de la zone OCDE en tant que part des coûts totaux de la main-d'œuvre diffère considérablement selon les types de foyers. En 2021, il était compris entre



**15,0 %**

pour un travailleur célibataire avec deux enfants avec un salaire égal à 67 % du salaire moyen à



**38,9 %**

pour un travailleur célibataire sans enfant avec un salaire égal à 167 % du salaire moyen.